

41362

*Accompagné impéri
Henri Stein*

LA

41362

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS

DE MONTPELLIER

(1779-1787)

PAR

HENRI STEIN

Extrait des *Archives de l'Art français, Mélanges Lemonnier*,
nouvelle période, tome VII, 1913.



PARIS

1913

888

LA
SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS
DE MONTPELLIER

(1779-1787)

On connaît déjà un certain nombre de tentatives de décentralisation faites, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, pour créer en province des foyers artistiques, des centres d'enseignement et des « salons » où exposaient les professeurs et parfois les élèves, où l'on admettait aussi, dans certains cas, des œuvres d'artistes anciens qui attireraient les visiteurs et servaient de modèles aux jeunes : premiers essais de curiosité rétrospective.

Lille, Lyon, Bordeaux, Poitiers, Montpellier furent à cet égard des villes privilégiées. Nous en possédons des preuves indiscutables¹. Mais il ne s'est encore

1. *Livrets des Salons de Lille (1773-1788)*, précédés d'une introduction et suivis d'une table de noms (Paris-Lille, 1882; in-16, XII-376 p.). — *Le Salon des Arts à Lyon en 1786*, par R. de Cazenove, dans la *Revue lyonnaise*, 1883, t. VI, p. 153-174. — *Les Salons bordelais, ou Exposition des beaux-arts à Bordeaux au XVIII^e siècle (1771-1787)*, par Ch. Marionneau (Bordeaux, 1884; in-8°, XIII-213 p.). — *Explication des tableaux et dessins exposés ... de l'École royale-académique de Poitiers* (Poitiers, 1776, in-12 de 6 ff.; et Poitiers, 1777, in-12 de 9 ff.); ces deux catalogues rarissimes existent à la bibliothèque muni-

trouvé personne pour grouper les quelques renseignements nécessaires à la reconstitution du groupement d'amateurs éclairés qui, durant quelques années, ont su se rendre utiles en protégeant les arts et les artistes à Montpellier. Nous allons essayer de réparer cet oubli.

DE MONTPELLIER

*
*
(1779-1787)

Dans les premiers jours de l'année 1779, les démarches de quelques habitants de la ville aboutirent à la création d'une « Société des Beaux-Arts », autorisée à occuper dans la maison des ci-devant Jésuites les salles nécessaires pour la tenue des écoles de dessin et d'architecture, pour les assemblées et les expositions de tableaux et dessins¹. Les associés fondateurs, au nombre de trente, s'engageaient à payer une cotisation de 100 livres par an pendant trois ans au moins; il y avait à Montpellier assez de noblesse, de bourgeoisie riche et de négoce fructueux² pour que ces trente personnes fussent aisément trouvées, et il

cipale de Poitiers (R. P. in-12, n° 28), et le second seul a été réimprimé par H. Beauchet-Filleau dans les « Pièces inédites ou curieuses concernant le Poitou et les Poitevins » (Paris, 1870).

1. La plupart des renseignements que contient la présente notice sont extraits du « Registre des séances et délibérations de la Société des beaux-arts de Montpellier », in-folio de 165 pages, provenant du peintre F.-X. Fabre (fondateur du Musée, mort en 1837) et conservé à la Bibliothèque de la ville de Montpellier (ms. n° 247).

2. Presque tous ces négociants sont aujourd'hui inconnus. Sur l'un d'eux, le grand parfumeur Riban, on pourra consulter un chapitre du volume que nous avons consacré à *Augustin Pajou* (Paris, Lévy, 1912, in-4°), p. 275-280 et 290-292.

n'est pas inutile de publier les noms de ces bienfaiteurs :

- | | |
|--|---------------------------|
| Mgr le maréchal duc de Biron; | M. de Puymaurin; |
| Mgr le comte de Périgord; | M. le baron de Ledebon; |
| Mgr l'archevêque de Narbonne; | M. de Chazelles; |
| Mgr l'archevêque de Toulouse; | M. Poan de Villiers; |
| Mgr l'évêque de Montpellier; | M. Durand; |
| Mgr de Saint-Priest le père, conseiller d'État et intendant; | M. Gourgas; |
| Mgr le vicomte de Saint-Priest le fils, intendant; | M. Rey; |
| M. d'Aigrefeuille, procureur général à la Cour des Aides; | M. Riban; |
| M. l'abbé de Grainville, chanoine de la cathédrale; | M. Pierre Boudet; |
| M. l'abbé de Montessus, chanoine de la cathédrale; | M. Grenier; |
| M. de Joubert, trésorier général des États de Languedoc; | M. Paul; |
| | M. Martin; |
| | M. Cabannes de Puimisson; |
| | M. Grand; |
| | M. Blouquier; |
| | M. Gaujoux; |
| | M. Colombiers; |
| | M. Barrau; |
| | M. Vernede; |
| | M. Bazille, négociant; |
| | M. Bazille, orfèvre; |
| | M. Baune ¹ . |

Cette liste, que nous empruntons pourtant à un document authentique², comprend trente-trois noms au lieu de trente; faut-il en conclure qu'il y avait dans

1. Il est assez étonnant que l'on ne trouve dans cette liste aucun des collectionneurs montpelliérains que cite Tronchin dans son voyage à travers le midi de la France en 1781 (cf. Henry Tronchin, *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, Paris, 1895, in-8°, p. 248).

2. Archives départementales de l'Hérault, série D (liasse relative à la Société des beaux-arts de Montpellier).

le nombre des associés d'honneur? Tels sont les ecclésiastiques qui forment tête de liste, sans doute. Le règlement que l'on élaborera aussitôt les prévoit. D'autre part, il y eut sans doute dès le début des défections ou des décès, car ce texte n'indique ni le marquis de Gléon, dont on trouve la signature au bas du règlement, ni le marquis de Montferrier fils, syndic général de la province¹, qui fut l'un des commissaires de la Société dès la séance du 18 janvier 1779, ni M. Satgier, nommé secrétaire dans cette même séance².

Dès le 17 février 1779, le duc de Biron sollicité avait répondu de Paris aux organisateurs par la lettre suivante :

J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois. L'Académie que vous avez formée à Montpellier me paroît trop utile pour que je ne m'empresse pas de concourir avec vous aux avantages qui en doivent résulter. Je souscrirai avec le plus grand plaisir et je vais donner des ordres pour payer la somme fixée pour cette souscription. Vous me trouverez toujours disposé à faire tout ce qui dépendra de moi pour le soutien et l'accroissement de cet établissement et à vous prouver en particulier les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur³.

Indépendamment des fondateurs et des honoraires, il y eut une autre classe d'associés, que l'on appela

1. Sur ce personnage, voir *Augustin Pajou*, p. 159-162.

2. Archives départementales de l'Hérault, série D.

3. Dans la liste des recettes de l'année 1779 (Archives de l'Hérault, série D), montant à 2700 livres, un certain nombre des premiers bienfaiteurs ont disparu pour faire place à de nouveaux souscripteurs, qui sont : le président Aurés, d'Aguilard, de Montferrier père et fils, marquis de Gléon, Poan de Villiers fils, de Bonnemain, Deidé, Baudon. En 1780, ils sont trente-deux; en 1781, vingt-huit.

« domiciliés », et que l'on choisit parmi les artistes de la ville, avec obligation pour eux de fournir une œuvre, un morceau de réception, représentatif de leur talent.

Au surplus, voici le texte des statuts et du règlement qui furent votés par les fondateurs et définitivement adoptés le 7 février 1779 :

Cette Société n'ayant encore d'autre appui que le zèle de quelques citoyens généreux, dont le patriotisme et le goût des arts osent braver les obstacles et les contradictions qu'éprouvent toujours les nouveaux établissemens, quelque utiles qu'ils soient, elle ne peut avoir dans ce moment une forme décidée et régulière; mais il suffit, pour guider ses premiers pas dans la carrière qu'elle se propose de parcourir, que sa marche soit indiquée par quelques réglemens généraux. Lorsqu'elle aura mérité par sa constance, ses travaux et ses succès, d'être honorée des regards et de la protection du souverain, elle recevra du sceptre, à qui seul il appartient d'affermir les établissemens et d'assurer leur durée en les plaçant dans l'ordre public, la sanction, les secours et les loix qui sont indispensables pour atteindre au but où elle aspire. En attendant cette époque heureuse, on croit qu'il suffit du règlement provisoire contenu dans les articles suivans.

Art. I. — La Société des Beaux-Arts sera composée de trente associés fondateurs. Ce nombre sera formé des amateurs qui se seront présentés les premiers et auront signé le présent règlement. En cas de mort, il sera nommé et substitué aux places vacantes par délibération de l'assemblée générale et par voix de scrutin.

Art. II. — Chaque associé fondateur payera annuellement entre les mains du trésorier de la Société, avant le 1^{er} janvier de chaque année, la somme de cent livres, sans que sous aucun prétexte cette somme puisse être augmentée.

Art. III. — Cette contribution de cent livres par année n'aura lieu que pendant trois ans, à compter du 1^{er} jan-

vier 1779. A la fin de ce délai, MM. les associés seront libres de se retirer ou de renouveler leur engagement; et au cas qu'aucuns de MM. les associés fondateurs vissent à se retirer, ils ne pourront sous aucun prétexte rien prétendre et répéter, directement ni indirectement, sur les effets appartenant à la Société, soit par don, acquisition ou autrement, à quoi il est d'ores et déjà expressément renoncé.

Art. IV. — Indépendamment de trente associés fondateurs, la Société sera en outre composée d'associés honoraires et d'associés domiciliés; le nombre de ces derniers ne pourra jamais excéder celui des fondateurs; ils seront choisis et nommés parmi les démonstrateurs, peintres, dessinateurs, sculpteurs et architectes qui habitent et sont domiciliés dans cette ville; ils fourniront chacun suivant leur art un ouvrage de réception, et ils seront nommés par l'assemblée générale et par voix de scrutin.

Art. V. — Ces divers associés formeront trois classes, la première d'associés fondateurs, la seconde d'associés honoraires et la troisième d'associés domiciliés.

Art. VI. — Les honoraires dont le nom sera connu par leurs talents et leurs ouvrages, tels que ceux déjà membres d'autres académies, y seront admis en tel nombre qu'il plaira à la Société, et ils seront invités de faire part à la Société d'un de leurs ouvrages.

Art. VII. — Les associés fondateurs prendront rang dans les séances comme ils arriveront et oppineront chacun à leur tour comme ils se trouveront placés. Après eux seront placés les associés honoraires, et à la suite les associés domiciliés. Le président, le modérateur, le secrétaire auront seuls des places fixes; le président au haut bout de la table, le modérateur à sa droite et le secrétaire vis-à-vis, avec un bureau devant lui.

Art. VIII. — Il sera formé un comité qui sera formé du président, du modérateur, de six associés fondateurs, du trésorier, du secrétaire et en outre de deux associés domiciliés qui seront de semaine, et de deux professeurs de quartier; ils auront voix consultative. Ce comité dirigera toutes les affaires de la Société, veillera à la tenue et

au service des écoles, y maintiendra l'ordre et la subordination, et s'occupera de tous les moyens propres à favoriser cet établissement, hâter et étendre ses progrès. Il s'assemblera une fois par semaine au jour et heure qui seront convenus : chacun de ses membres aura droit d'y proposer tout ce qu'il croira favorable à cet établissement et aux arts qui en sont l'objet. Les matières y seront discutées et décidées à la pluralité des voix. Les délibérations d'ordre, de police et de discipline seront provisoirement exécutées.

Art. IX. — Il sera, chaque semaine, pris du nombre de ces six commissaires fondateurs deux commissaires, lesquels, avec deux associés domiciliés, qui seront nommés chaque premier dimanche du mois, passeront par semaine pour assister aux leçons des écoles et veiller au bon ordre.

Art. X. — L'assemblée générale se tiendra le premier dimanche de chaque mois. Les associés honoraires y seront admis, ainsi que les professeurs et les associés domiciliés, avec voix consultative. Elle sera convoquée, comme l'assemblée du comité, par billet porté chés chacun des membres. Lorsqu'il devra être question dans l'assemblée générale d'affaire majeure, ou de nomination aux places, il en sera fait mention dans le billet de convocation par ces mots : « Affaires importantes ». Toutes les affaires y seront discutées et décidées à la pluralité des voix, et en cas de partage il sera vidé par le président.

Art. XI. — Le président qui sera nommé présidera le comité et l'assemblée générale; en son absence, le modérateur présidera; et en l'absence de l'un et de l'autre, ils seront suppléés par les deux commissaires du comité qui se trouveront en semaine. Celui de ces deux associés qui aura souscrit le premier présidera.

Art. XII. — Le président et le modérateur seront nommés chaque année par scrutin, à la pluralité des voix, par l'assemblée générale qui se tiendra le premier dimanche du mois de décembre. Ils entreront en fonctions le premier janvier suivant et sortiront le 31 décembre d'après.

Art. XIII. — Le même jour on élira également, à la pluralité des voix et par scrutin, les membres du comité

pour les six mois suivants, après l'expiration desquels trois commissaires resteront en place, et les trois autres seront remplacés par de nouveaux. A la première nomination seulement, tous les six tireront au sort pour connaître quels sont les trois qui sortiront; dans les subséquentes, les trois nouveaux resteront en place et les anciens cesseront leurs fonctions. Ceux qui seront remplacés ne seront pas admis à être de rechef élus pour les six mois suivants; après ce délai, ils rentreront dans leurs droits comme les autres associés.

Art. XIV. — On nommera aussi ce même jour, et en la même forme, un trésorier qui sera renouvelé chaque année ou continué au gré de l'assemblée générale. Il sera en outre nommé un secrétaire; il en remplira les fonctions tant qu'il plaira à la Société.

Art. XV. — Le secrétaire dressera les délibérations de l'assemblée générale et du comité, d'après les points arrêtés et signés dans chaque séance par le président. Il sera fait lecture des dites délibérations à l'ouverture des assemblées suivantes, et elles seront signées sur le registre, à la diligence du secrétaire, par le président et chacun des membres qui y aura été présent. Le secrétaire sera chargé en outre de la correspondance, de l'adresse de tous les mémoires, et il aura en sa garde tous les registres, papiers, titres et documens de la Société.

Art. XVI. — Le trésorier aura la garde des fonds, qu'il ne délivrera, en tout ou en partie, que sur des mandemens délibérés dans le comité, signés des deux commissaires de semaine et visés par le président lorsque l'assemblée générale aura approuvé la dépense. Le trésorier rendra son compte chaque année, dans le courant du mois de décembre; il sera vérifié et arrêté par deux commissaires, lesquels en feront le rapport au comité, et celui-ci à l'assemblée générale qui en autorisera la clôture.

Art. XVII. — Il sera établi quatre écoles de dessein : la première des élèves qui dessineront les parties séparées; la seconde de ceux qui dessineront la figure entière d'après l'estampe; la troisième de ceux qui dessineront d'après la bosse; et la quatrième de ceux qui dessineront d'après le modèle vivant.

Art. XVIII. — Il sera nommé, pour la première fois,

six professeurs pour diriger et corriger les élèves de ces quatre écoles, et lorsqu'il viendra à vacquer une place, elle sera mise au concours; ils serviront à l'alternative deux chaque mois. En cas d'absence légitime, et approuvée par le comité, ou de maladie, ceux qui ne seront point en exercice seront tenus de remplacer.

Art. XIX. — Les deux professeurs en exercice s'accorderont pour placer le modèle vivant, et en cas de différend, il sera vu par le comité.

Art. XX. — Il sera accordé à chacun desdits six professeurs un honoraire de 150 livres par année.

Art. XXI. — Un des associés domiciliés sera chargé, sur un inventaire fait double et signé du président et dudit associé domicilié, de la garde des plâtres, estampes et desseins appartenant à la Société. Il s'obligera de représenter lesdits plâtres, estampes et desseins, en tout ou en partie. Il sera de plus chargé de l'économie du feu et de la lumière pour la tenue des écoles, des séances du comité et de l'assemblée générale; de laquelle économie il rendra compte chaque mois au trésorier. Et, à raison desdites obligations, peines et soins, il lui sera accordé un honoraire de 300 livres par année, sous le titre d'économiste et garde des plâtres, estampes et desseins. Ledit économiste sera choisi et nommé par l'assemblée générale, et il exercera ses fonctions tant qu'elles seront agréables à la Société.

Art. XXII. — Il sera distribué chaque année des prix aux élèves des trois premières écoles, suivant l'article XVII, savoir une médaille d'or, de la valeur de 60 livres, à la meilleure académie d'après le modèle vivant; une médaille d'argent de 30 livres au meilleur dessin d'après la bosse; et une médaille d'argent de 15 francs au meilleur dessin d'après l'estampe d'une figure entière.

Art. XXIII. — Les élèves seulement de chacune des trois écoles qui auront obtenu des certificats d'assiduité et de bonne conduite, signés de leurs professeurs, seront admis au concours desdits prix.

Art. XXIV. — La pose du modèle vivant, le plâtre et l'estampe à dessiner pour les prix seront, sur l'indication des professeurs, déterminés par le comité.

Art. XXV. — L'assemblée générale jugera les ouvrages

présentés et décernera les prix à la pluralité des voix et par scrutin. Les ouvrages resteront exposés à l'examen dans la salle des assemblées, depuis huit heures du matin jusqu'après le jugement.

Art. XXVI. — Les prix seront jugés et distribués dans le courant du mois de janvier de chaque année. Il y aura aussi une exposition des tableaux et desseins pendant tout le cours du mois de [].

Art. XXVII. — Les médailles seront ciselées et porteront d'un côté ces mots : « Société des arts de Montpellier », et de l'autre une couronne de lauriers au milieu de laquelle on lira : « Prix de dessein ».

Art. XXVIII. — Les écoles seront publiques et gratuites et ne vacqueront jamais. Elles tiendront tous les jours ouvrables, depuis 5 heures du soir jusqu'à 7.

Art. XXIX. — Le modèle vivant qui aura été choisi et arrêté sera chargé du service des écoles et des salles de la Société. Il sera de plus tenu de distribuer et porter chés chacun de MM. les associés les billets de convocation des assemblées et d'exécuter tous les ordres qui lui seront donnés relativement aux délibérations : à raison de quoi et de ses autres fonctions il lui sera accordé, à titre d'appointemens, la somme de 300 livres par année.

Art. XXX. — Pour tout ce qui n'est pas nommément exprimé dans le présent règlement, il en sera, sur l'exposé du comité, délibéré par l'assemblée générale.

(Signé :) DE SAINT-PRIEST, président.

Le marquis DE GLÉON, modérateur.

On confia la garde des plâtres, dessins et estampes à Abraham Fontanel¹, aux conditions marquées par le précédent règlement. Et les premiers professeurs de dessin qui furent choisis s'appelèrent Jean Coustou²,

1. Qui fut certainement le membre le plus actif de la Société. Le *Journal* de J.-G. Wille plusieurs fois parle de lui ; il était en relations avec beaucoup d'artistes (cf. aussi *Augustin Pajou*, p. 292).

2. Né à Montpellier en 1719, mort en 1791. Il figure dans les dictionnaires généraux d'artistes français et deux tableaux de lui ont été donnés par ses fils au Musée de Montpellier.

Journet¹, Jacques-André-Édouard Vanderburch², Olivier, Viala et Gausse³; on y adjoignit bientôt deux architectes, Giral et Donnat.

D'Angiviller n'ayant formulé aucune objection, les classes ouvrirent le 22 avril, et les premiers mois s'écoulèrent paisibles. Rien ne vint entraver la marche régulière de l'école nouvellement fondée. Au mois de novembre suivant, on apprit avec joie que les États de Languedoc accordaient une subvention de mille francs. En même temps, le nombre des fondateurs était porté à 40 et une première exposition d'art rétrospectif et contemporain fut ouverte, pour une durée d'un mois, le 28 décembre 1779. De cette manifestation, toute nouvelle à Montpellier où elle fit sensation, un catalogue imprimé⁴ a conservé le souvenir : nous avons eu le plaisir d'en retrouver un exemplaire, qui est rarissime, et que pour cette cause nous avons cru bon de réimprimer intégralement ci-après⁵.

Les professeurs avaient exposé quelques-unes de leurs meilleures productions. Des relations personnelles avec des artistes vivants, originaires du Languedoc, avaient permis de compter sur la précieuse collaboration de peintres tels que Vien et Raoux. On y voyait quelques œuvres des sculpteurs Houdon et de La Rue; des tableaux, esquisses ou dessins de Vanloo, de Pierre, de Sauvage, de Lemonnier, de Pillement, de Fr. Vernet, de Bardin, qui, sollicités d'ap-

1. Sculpteur, originaire du Vigan, peu connu (cf. *Augustin Pajou*, p. 410).

2. Né à Montpellier en 1756, mort en 1804. Trois paysages de ce peintre appartiennent au Musée de Montpellier.

3. Ces trois derniers artistes n'ont point fait parler d'eux.

4. Il était en vente chez le concierge du collège et vendu à son profit.

5. D'après l'exemplaire conservé par les Archives départementales de l'Hérault.

porter leur concours, n'avaient pas cru devoir refuser de s'associer à cette intéressante manifestation. Fontanel avait prêté son propre portrait par Duplessis, une tête de jeune fille peinte par Greuze et la terre cuite du morceau de réception de Julien, le *Gladiateur mourant*. M. le comte de Ferrières avait également prêté son portrait par La Tour et l'intendant de Saint-Priest son portrait exécuté par un certain Rabillon¹. La Société des beaux-arts elle-même avait exposé deux ouvrages dont elle était propriétaire, le buste de Molière par Houdon², donné par l'auteur, et un tableau de Jean-François De Troy offert par M. de Saint-Priest, *Bacchus et Ariane*.

Mais ce qui augmenta sensiblement l'intérêt de cette exhibition, ce fut la série des œuvres d'artistes décédés ou vivants dont les possesseurs, amateurs éclairés et gens de goût, tous montpelliérains, s'étaient momentanément dessaisis en sa faveur. C'est ainsi que, parmi les 204 numéros catalogués, on pouvait admirer un Rembrandt et un Jordaens, des œuvres de Bloemaert, des Paul Bril, des Van Goyen, des Van Ostade, des Breydel, un Fra Bartolomeo et un Locatelli, un La Hire, deux Reynolds, des Greuze, un Boucher, un Watteau, des Fragonard, des Leprince, des Oudry, des Nic. Mignard, des Clérisseau, un Subleyras, un Hubert Robert, des Vernet, des Grimou, des Lantara, un Parrocel, des Louterbourg, un Patel, des Natoire³ et des Lemoine, etc.; la sculpture

1. Originaire de Beaucaire, membre de l'Académie de Saint-Luc, a exposé en 1774 (Saint-Luc) et en 1799.

2. L'original fait partie, on le sait, des collections de la Comédie-Française. Une réplique se trouvait en 1911 entre les mains d'un antiquaire à Paris, et fut proposée au Musée du Louvre qui ne l'a pas acquise.

3. Étrangement appelé *Matoise* par le Catalogue. On y relève d'ailleurs d'autres erreurs facilement rectifiables.

était représentée dans cet ensemble par deux dessins de P. Puget et de Bouchardon, et par un assez grand nombre d'ouvrages de Houdon. Ces seules indications suffirent à nous montrer que les Montpelliérains du XVIII^e siècle, même en faisant la part de certaines attributions peut-être fantaisistes, avaient su réunir dans leurs demeures des collections fort enviabes et dont la valeur marchande aurait singulièrement augmenté aujourd'hui.

Que sont devenues toutes ces œuvres exposées en 1779? Il est assez difficile de le savoir, et il ne nous était guère possible de le rechercher. Toutefois, en ouvrant le Catalogue du Musée de Montpellier¹, on peut penser qu'il a hérité, après un intervalle plus ou moins long, de quelques-unes d'entre elles. Je ne serais pas surpris que le Fra Bartolomeo qu'on y admire² fût le même qui parut à la première exposition de la Société des beaux-arts. Parmi les trois tableaux annoncés de Van Ostade³, il en est un, de forme cintrée, qui pourrait correspondre au n^o 100 ou au n^o 101 du Catalogue de 1779, où ils sont indiqués comme étant « de forme ovale ». Le *Vieillard endormi*, par Vien, coté aujourd'hui n^o 554, n'est sans doute pas très éloigné de la *Tête de vieillard* cataloguée en 1779 sous le n^o 25. J'imagine que l'on en peut dire autant de *Bacchus et Ariane*, par François De Troy⁴; du *Paysage* de J. Van Goyen⁵; du *Jeune sol-*

1. Dernière édition [par Georges d'Albenas] : *Catalogue des peintures et sculptures exposées dans les galeries du Musée Fabre de la ville de Montpellier* (Montpellier, impr. Serre et Roumégoux, 1904; in-8^e, xxxvi-331 p. et pl.).

2. Sous le n^o 624.

3. N^o 887-889.

4. Sous le n^o 537.

5. Sous le n^o 839.

dat cuirassé de Grimou¹; de la *Bacchanale d'enfants* de Sauvage²; de la *Tête de jeune fille* de Greuze³; des *Molière* et *Voltaire* de Houdon⁴. Et je ne fais pas mention des dessins pour lesquels il n'y a pas de catalogue imprimé⁵. La proportion pourrait être sans doute meilleure, mais la suppression des expositions, les événements politiques, la dispersion forcée et le hasard des successions ont amené tant de perturbations qu'il ne faut guère s'étonner du résultat.

Faut-il, à tant de fâcheuses causes de pertes pour la ville de Montpellier, ajouter le vol? Oui, déjà; une miniature, œuvre d'un peintre suédois⁶, représentant *le Fameux Puget* et appartenant à un sieur François Castillon, avait été habilement dérobée⁷. Malgré les perquisitions faites, l'objet, de petite dimension, demeura introuvable, et son propriétaire assigna Fontanel en dommages-intérêts, lui réclamant 150 livres. Des experts furent nommés; l'affaire fut mise en délibération et traîna en longueur; elle n'était pas encore terminée en 1782, lorsqu'un avis parut au catalogue d'une nouvelle exposition ouverte cette année-là, informant qu'il avait été décidé de ne plus recevoir d'aussi minimes objets⁸.

Les délibérations de la Société des beaux-arts nous

1. Sous le n° 306.

2. Sous le n° 913.

3. Sous le n° 304.

4. Sous les n° 1055-1056.

5. Il en existe un seulement pour la célèbre collection de dessins appartenant à l'École de médecine de Montpellier.

6. Exposée sous le n° 156.

7. Le local était pourtant gardé, pendant la durée de l'exposition, par un caporal et deux soldats (Archives départementales de l'Hérault, série D).

8. *Registre des séances de délibérations de la Société* (séance du 22 décembre 1782).

font part d'un échange de lettres entre le secrétaire ou l'un des commissaires et deux artistes célèbres entre tous, Houdon et Clodion. Il est curieux de publier intégralement le compte-rendu des séances où leurs noms ont été prononcés, où leurs dons généreux sont appréciés comme il convient. Houdon d'abord (séance du 7 mars 1779)¹ :

Il est donné lecture de la réponse que le sieur Houdon a fait à la lettre que le sieur Satgier, secrétaire de la Société, lui avait écrit de sa part, pour lui marquer qu'elle agréoit un *Grand Écorché* réparé par lui-même, au prix de 300 livres, et par laquelle cet artiste, en donnant avis de l'envoi qu'il en a fait, entre dans le plus grand détail sur les règles et les principes que les jeunes étudiants doivent suivre, et du choix des modèles qu'ils doivent imiter pour parvenir à faire des progrès dans le dessein et la sculpture²; et il charge le sieur Satgier de prier l'assemblée de vouloir bien recevoir les parties d'études, le buste de Molière et son *Petit Écorché*, qu'il leur envoie comme une marque du désir qu'il a d'être agréable à la Société, et de vouloir bien ne pas permettre qu'il soit fait aucun moule sur tout ce qu'il a joint à la caisse.

Sur quoy l'assemblée a chargé le sieur Satgier d'écrire de sa part à cet artiste pour le remercier des différents morceaux d'étude qu'il veut bien envoyer, en l'assurant qu'il ne sera jamais permis à qui que ce soit de les mouler, et il a été délibéré qu'il serait expédié un mandement sur M. le trésorier de la somme de 374 livres 4 sols 9 deniers, tant pour le prix du *Grand Écorché* que les frais d'emballage, et que ce mandement seroit converti en une rescription sur Paris qui seroit envoyée au sieur Houdon pour servir à son payement³.

1. *Même registre*, p. 16.

2. Ces conseils seraient bien curieux à connaître.

3. *Registre cité*, p. 17.

Joignons-y cette délibération ultérieure, où le nom de Houdon reparaît encore une fois :

L'abbé de Montessus a dit qu'un des objets le plus utile et le plus nécessaire pour parvenir à la perfection du dessin et de la sculpture, en bien exprimer la beauté des formes et des contours, prononcer la justesse des muscles, la légèreté des émanchements et la pondération des attitudes, étoit l'étude et la connoissance de l'anatomie extérieure, telle que l'ostéologie et la myologie, que c'étoit dans cette vue et pour remplir cet objet que la Société avoit dans le commencement de son établissement acquis du sieur Odon, fameux sculpteur, un *Écorché* sur lequel ces parties d'anatomie extérieure étoient parfaitement exprimées, mais qu'il ne suffisoit pas, pour les faire bien connoître aux élèves, qu'ils les copiassent servilement d'après ce modèle, qu'il étoit nécessaire, pour qu'ils en acquissent une parfaite connoissance, qu'elles leur fussent démontrées par d'habiles anatomistes, que pour y parvenir la Société avoit anciennement écrit à MM. les professeurs en chirurgie pour les prier de vouloir bien nommer quelqu'un d'eux qui voulût bien venir quelques fois dans la semaine donner des leçons aux élèves des classes de la ronde bosse et du modèle vivant, mais que ces MM. n'ayant fait aucune réponse à la Société et ces démonstrations étant cependant nécessaires, il croyoit qu'on ne pouvoit mieux faire, pour donner aux élèves de bonnes et utiles leçons d'anatomie, que de prier M. Amoureux, médecin, et M. Mejean, chirurgien, qui avoient acquis en ce genre de très grandes connoissances, et qui étoient assés amateurs de beaux arts, pour vouloir bien dérober dans la semaine quelques heures de leurs occupations pour faire ces démonstrations¹.

Clodion s'étoit montré plus généreux encore :

Le sieur Clodion, fameux sculpteur, se proposant de donner à la Société de ses ouvrages pour servir de

1. *Registre cité*, p. 87.

modelles aux jeunes élèves qui travaillent dans la classe de la ronde bosse, soit pour les dessiner ou pour modeler d'après eux, il convenoit que la Société, pour témoigner sa reconnaissance au sieur Clodion, le nommât associé artiste étranger, et qu'elle lui écrivît pour lui faire part de sa nomination¹.

M. le marquis de Montferrier s'est fait remettre par M. Clodion, sculpteur, tous les plâtres et modelles dont il faisoit présent à la Société, qu'il les feroit partir à adresse pour les remettre à son retour de Paris; il y joindra trois superbes morceaux qu'il a acquis de M. Monot, sculpteur du roy².

De tels cadeaux étoient les bienvenus, car les ressources de la Société, malgré les cotisations des associés fondateurs et les subventions officielles, se trouvaient fort limitées. Des dettes avaient été contractées³. Pour ne pas les augmenter, Fontanel offre d'exercer gratuitement ses fonctions de garde (19 avril 1781); le cours d'architecture est momentanément suspendu (17 juin 1781); et c'est avec peine que l'on se décide à acquérir pour 1000 livres, — occasion très favorable, — « une superbe collection de têtes et autres pièces moulées en plâtre à Rome sur ce qu'il y avait de mieux d'après l'antique », provenant des héritiers d'un « fameux artiste » dont le nom n'a pas été conservé⁴. Le nouveau trésorier, nommé Rey, réclame le remboursement de ses avances⁵; et comme sans doute on aura de la peine à trouver l'argent nécessaire, on pense

1. *Registre cité*, p. 34 (séance du 5 octobre 1780).

2. *Registre cité*, p. 52 (séance du 31 octobre 1780).

3. *Registre cité*, p. 68 (séance du 17 juin 1781) et p. 84 (18 juin 1782).

4. *Registre cité*, p. 84 (séance du 18 juin 1782).

5. Pendant les deux années 1782 et 1783, la dépense étoit montée à 10295 livres 19 sous 10 deniers, tandis que la recette accusait seulement 7372 livres.

point de partir pour Rome, démissionne le 1^{er} janvier 1783; il est remplacé par un premier prix de dessin à Toulouse, Lapenne¹, qui ne demeurera professeur que quelques mois, car il abandonnera son poste en décembre suivant².

Entre temps, Gamelin a demandé sa retraite. On a songé pour le remplacer à un autre peintre toulousain, Joseph Roques, mais comme les prétentions de celui-ci sont supérieures, on ne se décide pas immédiatement, et l'on accepte provisoirement les offres de Vautier, peintre en miniature³. En fin de compte, la Société traite avec Roques dont les appointements se monteront à 2000 livres, à condition qu'il s'engage pour une année entière, qu'il fasse un tableau à l'huile qui restera la propriété de la Société et qu'il paie sur ses honoraires un professeur suppléant pour le modèle vivant⁴. Ce professeur suppléant, un de ses élèves, Bonnemaïson, est agréé, mais deux années à peine se sont écoulées que voici Roques mécontent de son élève qui est remercié : la place sera mise au concours parmi les élèves⁵. Malheureusement, le résultat du concours est médiocre et insuffisant⁶. Puis de nouvelles complications surgissent : le directeur Roques avait à se plaindre d'un autre élève, mais il se conduit mal avec lui, il est contraint de donner sa démission

1. Séance du 2 janvier 1783. — Gamelin et Lapenne touchaient 1600 livres de traitement annuel (Archives départementales de l'Hérault, série D).

2. Séance du 17 décembre 1783.

3. Séance du 4 décembre 1783.

4. Séance du 27 décembre 1783 (*Registre cité*, p. 121).

5. Séance du 27 septembre 1785. — F. Bonnemaïson, devenu directeur de la restauration des tableaux, mort en 1827, a son article dans Bellier de la Chavignerie.

6. Séance du 11 octobre 1785.

en raison de ses mauvais procédés et part pour Toulouse¹. On songe à lui donner pour successeur un élève de Vien, nommé Bestieu, qui était resté longtemps à Rome². Bestieu est en effet nommé directeur aux appointements de 800 livres; Bonnemaïson réapparaît comme professeur de dessin aux appointements de 500 livres³; Charles Durand reçoit 200 livres pour deux leçons par semaine à la classe d'architecture⁴; puis Bonnemaïson, trop occupé, prend un suppléant comme professeur d'académie et choisit un élève des cours de la Société, nommé Claude Daumas⁵. Mais ce ne fut pas pour longtemps, la Société ayant cessé d'exister quelques mois après.

Ce ne fut pas cependant faute de s'être donné beaucoup de peine pour réussir. Chaque année avait lieu une distribution solennelle des prix⁶, séance publique présidée par un personnage marquant de la ville⁷; et les prix consistaient en médailles d'or et d'argent, à l'effigie du duc de Biron, et ornées au revers d'une Minerve tenant une couronne de lauriers et appuyée

1. Roques (1754-1847) fut le maître d'Ingres; le Musée de Toulouse et des églises de la même ville possèdent des œuvres de lui.

2. Séance du 12 janvier 1786. — Jean Bestieu figure dans l'*Allgem. Künstler-Lexikon* d'Ulr. Thieme.

3. Séance du 30 mars 1786.

4. Séance du 8 avril 1786. — Voir sur Ch. Durand les notices des dictionnaires spéciaux.

5. Séance du 1^{er} octobre 1786.

6. Rehaussée par la présence de musiciens auxquels on distribuait un louis (Archives départementales de l'Hérault, série D).

7. Les présidents furent : en octobre 1780, M. de Saint-Priest, intendant; en janvier 1782, Espagne, éloquent avocat; en décembre 1782, l'abbé de Grainville, vicaire général du diocèse; en décembre 1783, M. d'Aigrefeuille; en décembre 1784, l'abbé Léger, professeur de logique; en janvier 1786, le médecin Lafabrie. Chacun d'eux prononça un discours.

sur des écussons aux armes de la province et de la ville, avec la légende : HONOS ET INCITAMENTUM, et en exergue : PRAEMIUM A SOCIETATI ARTIUM MONTPELLIENSI CONCESSUM¹. On comptait décerner dix prix environ chaque année : il fallait donc dix médailles, mais d'un passage d'une délibération de la Société en date du 26 novembre 1780², il résulte que l'on trouvait fort chère la gravure des coins³, et que l'on n'osait demander au duc de Biron d'en faire les frais, de peur de diminuer les bonnes intentions qu'il manifestait.

Nous connaissons les noms des lauréats, et il y a peut-être intérêt à les rappeler ici :

En 1780. — Prix de la classe de ronde bosse : Charles Durand.

Mention élogieuse : Firmin Jac.

Prix de la classe des académies : Armelin.

Mention élogieuse : Coustou fils.

Prix de la classe des principes : Lapalme.

Prix de la classe d'architecture⁴ : Astruc.

Prix de la classe du modèle vivant : non décerné.

En 1781. — Prix de modèle : Touna, Milanais, élève de Gamelin.

Premier accessit : Perrin aîné.

Deuxième accessit : Fabre.

Prix de ronde bosse : Armelin.

Accessit : Perrin cadet.

1. *Registre cité*, p. 30 (séance du 19 juillet 1790) et 41 (séance du 12 octobre 1780).

2. *Registre cité*, p. 58.

3. On trouve (Archives départementales de l'Hérault, série D) un paiement de 100 livres fait au graveur Olivier en 1781, sans doute pour cet objet. Est-ce le même que le professeur de dessin mentionné plus haut ?

4. Le sujet était : un monument en l'honneur du duc de Biron.



Prix d'architecture¹ : Charles Durand, élève de Giral.
Accessit : Ferrier, élève de Roussel.

Prix de la salle des académies : tiré au sort entre Paul
(qui l'obtint), Montant, et Petitbois dit Carbouleau.

Prix de la salle des principes : Ricard.

En 1782. — Prix du modèle vivant : Blanchard.

Accessit : Fabre.

Prix de la salle de ronde bosse : Izard.

Accessit : Perrin cadet.

Prix d'architecture : Ferrier.

Accessit : Guiraud de Fontfredre.

Prix de la salle des académies : Roussel.

Accessit : Lefèvre.

Prix de la salle des principes : Arnavon.

Accessit : Théliard.

En 1783. — Prix du modèle vivant : Wender fils.

Prix de la salle de ronde bosse : Desmazes.

Accessit : Montant.

Prix d'architecture : Chauvet.

Accessit : Desmazes.

Prix de la salle des académies : D'Artis et Grand [ex
æquo].

Prix de la salle des principes : Pacotte.

Accessit : Donnat.

En 1784. — Prix du modèle vivant : non décerné.

Prix de la salle de ronde bosse : Fabrège dit Montan.

Prix d'architecture : Desmazes.

Accessit : Auxillon.

Prix de la salle des académies : Dupuy.

Accessit : Fabre.

Prix de la salle des principes : Crassoux.

Accessit : Daubercourt.

En 1785. — Prix du modèle vivant : non décerné.

Prix de la salle de ronde bosse : non décerné.

Prix d'architecture : Sauvy.

Prix de la salle des académies : Maigrol.

1. Le sujet était : un monument commémoratif de la naissance du Dauphin et des victoires d'Amérique.

Prix de la salle des grandes têtes : Vignaud (de Beaucaire)¹.

Prix de la salle des principes : Louis Tournel.

En 1786, il n'y eut pas de distribution de prix ; d'ailleurs on se plaignait du peu d'assiduité des élèves et de leur qualité inférieure. Peut-être aussi songeait-on à une dislocation prochaine de la Société.

A la séance du 19 janvier 1787, la question fut abordée, et le président fit une communication importante. Les États de Languedoc ayant décidé de voter 3000 livres de subvention à l'École (nouvellement créée) des ponts et chaussées de Montpellier, l'École des beaux-arts devait y être réunie, et on songeait dans ce nouvel établissement à développer l'enseignement dont les premiers fondements avaient été jetés, huit ans auparavant, sous les auspices de la Société. Tous les assistants furent d'accord pour accepter la proposition ; la confiance des premiers jours les avait sans doute abandonnés. La dissolution suivit.

Peu de jours après, le marquis de Montferrier adressait à chacun des membres fondateurs une lettre de chaude gratitude pour les services rendus à la cause de l'art ; ils y trouvèrent la récompense la plus flatteuse de leurs travaux. La plume tomba des mains du secrétaire, — c'était alors Fontanel, — qui signa le dernier sur le registre des délibérations définitivement clos, avec le trésorier Riban.

Nous avons insisté sur l'exposition organisée par la Société en 1779. Son succès engagea les associés à renouveler l'expérience, et nous savons par le registre des délibérations qu'il y en eut d'autres en décembre

1. Il est devenu directeur de l'école de dessin à Nîmes, où il mourut en 1826 (Bellier de la Chavignerie).

1780¹, en décembre 1782² et en décembre 1784. Des catalogues de 1780 et de 1782 on n'a pas encore signalé d'exemplaire, mais il ne faut pas désespérer. Quant à celui de 1784, il existe à la bibliothèque de la ville de Montpellier, et M. Maurice Tourneux en a donné la quintessence dans un trop court article de la *Revue de l'Art français*³. Nous n'y reviendrons pas. On y retrouve d'ailleurs, comme en 1779, les noms de professeurs et d'anciens élèves de l'École, auxquels on adjoignit, comme aux exhibitions antérieures, une série de peintures, dessins et terres cuites de maîtres appartenant à des époques et à des écoles variées.

* * *

On n'est pas en droit de déclarer que la tentative a échoué complètement. A vrai dire, l'École des beaux-arts fondée par la Société n'a pas formé de très brillants élèves, car aucun d'eux n'est parvenu à la célébrité. Elle ne se trouvait ni assez riche ni assez bien pourvue. Du moins peut-on affirmer que le mouvement créé autour d'elle n'avait pas été vain et que ces quatre expositions successives, dues à d'intelligentes initiatives, produisirent une salutaire impression.

Une nouvelle Société des beaux-arts a pris naissance à Montpellier sous le règne de Napoléon III.

1. Fontanel était chargé de la rédaction du Catalogue, et il fut décidé que son nom figurerait sur le titre. Le Catalogue était vendu par le portier 12 sols.

2. On accepta cette année-là deux tableaux de chevalet par artiste, ou un seul si les dimensions en étaient trop grandes.

3. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 3^e série, t. II (1886), p. 266-269.

EXPLICATION
DES
PEINTURES,
SCULPTURES, DESSEINS
ET AUTRES OUVRAGES,
DE MESSIEURS
DE LA SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS
DE LA VILLE DE MONTPELLIER,

*Dont l'exposition a été ordonnée
par MM. les Associés Fon-
dateurs.*

A MONTPELLIER,

De l'Imprimerie de JEAN-FRANÇOIS PICOT, seul
Imprimeur du Roi et de la Société des beaux Arts,
Place de l'Intendance.

—
M. DCC. LXXIX.

AVERTISSEMENT.

On a joint aux Ouvrages de MM. les Professeurs plu-
sieurs Tableaux, Desseins et autres morceaux des grands
Maîtres, propres à exciter l'émulation des jeunes Elèves
qui leur sont confiés, en s'attachant particulièrement aux
Artistes qui ont honoré la Patrie.

Chaque morceau est marqué d'un numéro répondant à
celui qui est dans le Livre, pour en faciliter la recherche.

EXPLICATION.

Par M. COUSTOU, Peintre de la Ville, Professeur.

- N^o 1. Trois dessus de portes, représentans des Bas-reliefs, Vases et Figures antiques.
2. Une esquisse, représentant la *Sainte Trinité*, projetée pour la coupole de l'Hôpital général.
3. *Saint François en contemplation*, sujet de nuit, esquisse.
4. Deux esquisses, l'une, le *Char du Soleil*, et l'autre celui de la *Lune*.

Par M. JOURNET, Sculpteur de l'Académie Royale de Copenhague, Professeur.

5. *Vulcain*, figure en plâtre, de 2 pieds 1/2 de hauteur. [Morceau de réception de l'auteur.]
6. Une urne en plâtre, forme antique.
7. Un Bas-relief en marbre, représentant *Diogène*.
8. Un Modèle de Tombeau en terre cuite.
9. Le Tombeau d'Homère, esquisse en terre cuite.

Par M. VIALA, Professeur.

10. Un Dessain en perspective pour une Décoration de théâtre, en Architecture, où l'auteur a placé différens Ordres.
11. Autre Dessain, représentant une vue intérieure et extérieure du Temple de Diane à Éphèse.
12. Deux Esquisses différentes, au bistre, représentans des intérieurs de Prisons royales.
13. Deux Dessains à l'encre de la Chine, représentans des Mausolées.

Par M. VANDERBURCH, Professeur.

14. Le Triomphe d'un Souverain d'Asie, monté sur un Éléphant blanc, et suivi de sa Cour.
15. Un petit Tableau camayeu, sujet Chinois.
16. Deux Dessains à la mine de plomb, représentans des *Paysages ornés d'Architecture*.

Par M. GAUSSEL, Professeur.

17. Un Tableau imitant un bas-relief, en terre cuite.

18. Deux Tableaux représentans différents fruits.

Par M. GIRAL, Architecte et Pensionnaire des États généraux de la Province de Languedoc, Professeur.

19. Le Dessein du Pont qu'il a fait construire en pierres de taille dans l'un de ses Jardins, composé de six arches, sans aucune pile pour les soutenir.

Par M. DONAT, Architecte de la Ville, Professeur.

20. Élévation du Feu d'artifice, exécuté à Sette par ordre des États généraux de la province de Languedoc, au passage de « Monsieur ».

Par M. l'abbé DE MONTESSUS, Chanoine de l'Église Cathédrale de Montpellier, Vicaire général du Diocèse de Montauban, Associé Fondateur.

21. Une figure d'*Écorché*; Dessein à la plume.

Par M. Claude-François DE VILLIERS, Associé Fondateur.

22. *L'Enlèvement de Déjanire*, Tableau en pastel.

Par M. RIBAN, Associé Fondateur.

23. Un Cadre contenant plusieurs Mignatures.

24. Le Portrait d'une *Dame Anglaise*, à l'encre de la Chine, fait d'après une seule vue.

Par M. VIEN, Chevalier de l'Ordre du Roi, Directeur de l'Académie de France à Rome, Originaire de Montpellier.

25. *La Tête d'un Vieillard*, étude pour son Tableau de Loth.

Par Madame VIEN, de l'Académie Royale.

26. Un Tableau de Fleurs, peint à gouache. (Du Cabinet de M. Sanilhac.)

[Ce tableau a déjà été exposé au Sallon du Louvre.]

Par M. RAOUX, Peintre du Roi, Originaire de cette Ville.

27. Le Portrait d'une *Jeune femme soutenant un rideau*.

28. Le Portrait de M. Viala, père du Professeur.

29. *Une fille cherchant ses puces*.

30. *Une Charité Romaine*.

Par Mademoiselle VIALA, fille du Professeur.

31. La copie en mignature du Portrait de son *Aieul*, rapporté ci-dessus, sous le n° 28.

- Par François DETROY, Peintre du Roi.
 32. Son Portrait peint par lui-même.
 33. Le Portrait de sa femme.
- Par Jean-François DETROY, Chevalier de l'Ordre du Roi, ancien Directeur de l'Académie de France à Rome, où il est mort en 1752.
 34. *Bachus et Ariane*.
 [Tableau donné à la Société des Beaux-Arts de cette Ville, par M. le Vicomte de Saint-Priest, Intendant de Languedoc, Associé Fondateur et Président.]
 35. Le Portrait de cet Artiste peint par lui-même.
 36. Un petit tableau d'Histoire.
- Par Pierre PUGET, Sculpteur, Peintre et Architecte.
 37. *Notre Seigneur présenté au Peuple par Pilate*. (Du Cabinet de M. Gourgas, Négociant, Associé Fondateur.)
- Par M. François CAZANOVE, Peintre du Roi.
 38. *Une Halte de Chasse*.
- Par M. LOUTERBOURG, Peintre du Roi.
 39. *Un Berger assis gardant son troupeau, ayant un chien à son côté*. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)
 40. *Un autre Berger gardant aussi son troupeau et caressant un mouton*. (Du Cabinet de M. Gourgas.)
 41. Même sujet, faisant pendant au Tableau ci-dessus. (Du Cabinet de M. Gourgas.)
- Par Jean-Baptiste HUET, Peintre du Roi.
 42. *Une Bergerie où l'on voit deux jeunes femmes gardant leurs troupeaux et conversant ensemble*. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)
- Par Jean-Baptiste OUDRY, Peintre du Roi.
 43. Deux Tableaux représentans différents *Gibiers et Fruits*. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)
 44. Deux petits Tableaux représentans, l'un la *Fable du Renard et du Coq*, l'autre celle du *Renard et du Chat*. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)
- Par M. PIERRE, Chevalier de l'Ordre du Roi et son premier Peintre.

45. *La Résurrection de Lazare*, dessein au bistre, rehaussé de blanc.

46. *Vénus ordonne à Vulcain de forger des armes pour Énée*, Dessein au bistre et à l'encre de la Chine.

Par M. DUPLESSIS, Peintre du Roi.

47. Portrait de M. Fontanel, Garde des Desseins de la Société des Beaux Arts de Montpellier.

Par M. Joseph VERNET, Peintre du Roi.

48. *Une Marine* où l'on voit plusieurs Soldats Romains faisant la conversation. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par M. François VERNET, frère du précédent Artiste.

49. Un paysage où l'on voit des *Laveuses*.

50. Pendant au précédent Tableau.

Par M. OLIVIER, Peintre du Roi.

51. *L'entrée d'un Jardin*, où l'on voit une Dame conduite par un Cavalier, se disposant à la promenade, et plusieurs Amants assis sur le gazon.

Par M. MACHY, Peintre du Roi.

52. Un morceau d'Architecture, représentant un *Palais romain et quelques restes d'antiquités*.

Par M. BARDIN, Peintre du Roi.

53. *Andromaque pleurant sur l'urne d'Hector, ayant à ses côtés le jeune Astianax*.

Par Charles LEBRUN, Peintre du Roi.

54. Un Tableau représentant *notre Seigneur*.

Par M. LEPRINCE, Peintre du Roi.

55. Un Tableau connu sous le nom du *Moineau retrouvé*.

56. Les *Bergers Russes*, pendant au précédent Tableau. (Ces deux Tableaux sont du Cabinet de M. Boudet, Négociant, Associé Fondateur.)

57. *Une jeune femme assise chante et s'accompagne de la guitare*. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par Laurent de LA HIRE, Peintre du Roi.

58. *Cethra enseignant à son fils Thésée où étoient cachées les armes de son père*.

Par M. DUMONT LE ROMAIN, Peintre du Roi et ancien Professeur de l'Académie de France à Rome.

59. *Trois Anges viennent visiter Habraham qui se prosterne devant eux.*

Par M. HONORÉ FRAGONARD, Peintre du Roi.

60. *Un jeune Amour tenant une Marotte.* (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

61. Un Dessein au bistre, représentant *le Triomphe du premier Prince d'Orange.* (Du même Cabinet.)

Par Madame FRAGONARD.

62. Le Portrait d'une petite Fille, en Mignature. (Du Cabinet de M. Boudet.)

Par M. ROBERT, Peintre du Roi.

63. Deux Intérieurs d'un Temple et d'une Hôtellerie. (Du Cabinet de M. Boudet.)

64. Deux Dessesins à la plume et au bistre, ornés de Figures.

Par VATTEAU, Peintre du Roi.

65. *Un Pierrot assis, pinçant de la Guitare.* (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par SANTERRE, Peintre du Roi.

66. *Vénus endormie et surprise par un Satyre.* (Du Cabinet de M. Gourgas.)

Par M. BEAUFORT, Peintre du Roi.

67. *Diane aux bains, accompagnée de ses Nymphes, est surprise par Actéon qu'elle métamorphose en Cerf.*

Par Carles VANLOO, Peintre du Roi.

68. Huit Académies, sous le même numéro.

Par M. BONIEU, Peintre du Roi.

69. La Tête d'une *Jeune femme échevelée.*

70. Le Portrait de sa *Petite fille en négligé.*

Par M. CLÉRISSEAU, Peintre du Roi.

71. *Un Arc de Triomphe antique, à côté duquel on voit des Bains romains.* (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

72. Les ruines d'un ancien Temple à moitié découvert.

73. Débris d'antiquités, où l'on aperçoit un Tombeau.

Par COLIN DE VERMONT, Peintre du Roi.

74. *La Présentation de la Vierge au Temple*; esquisse.

Par NICOLAS MIGNARD, Peintre du Roi.

75. Un Dessin au bistre, rehaussé de blanc, pour l'un des Tableaux placés à la Chartreuse de Grenoble, représentant les différens supplices que souffrirent les Religieux de cet Ordre dans la Calabre, sous le règne d'Henri VIII, Roi d'Angleterre. (Du Cabinet de M. Boudet.)

76. *Les Amans de Tolède*, Dessin au bistre. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

77. Une *Tête de saint Joseph* pour l'étude du Tableau de la Chapelle de MM. Deydé, en l'Église cathédrale de Saint-Pierre.

78. *Une Tête de Vierge*.

79. *La Sainte Face*.

Par SUBLEYRAS, Peintre du Roi.

80. Le Portrait d'un *Religieux Augustin*.

Par M. Jean-Baptiste GREUZE, Peintre du Roi.

81. *La Tête d'une jeune fille*, exprimant l'admiration et le désir. (Tableau appartenant à M. Fontanel, à qui l'Auteur l'a envoyé.)

82. *Un petit Savoyard*. (Du Cabinet de M. l'Abbé de Montessus.)

82 bis. *Trois petits Enfans surpris par leur mère*. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par JOSEPH CADES, Peintre de l'Académie de Rome.

83. *Lucrèce, Dame Romaine, mourante entre les bras de son père et de son mari, pendant que Brutus, tenant le poignard dont elle s'est frappée, fait serment de venger sa mort*.

84. *Une Tête de Furie*.

85. Un Dessin aux trois crayons, représentant *Achille sous sa tente, chantant sur sa Lyre, avec Patrocle, les louanges des Dieux, et surpris par Ulysse*. (Du Cabinet de M. Boudet.)

Par M. MOITTE, Graveur du Roi.

86. Le Dessin fait d'après le Tableau de François

Boucher, Peintre du Roi, pour la Gravure de l'Estampe, connue sous le nom de *Vénus sur les eaux*. (Du Cabinet de M. Gourgas.)

Par M. MARTENASIE, Graveur du Roi.

87. Le Dessein fait d'après le tableau de Jean-Baptiste Greuze, Peintre du Roi, pour la Gravure de l'Estampe, connue sous le nom de *Père de famille*. (Du Cabinet de M. Gourgas.)

Par M. LEMONIER, Pensionnaire du Roi, à Rome.

88. Un Dessein à l'encre de la Chine, représentant la première *Cérémonie des Vestales*, auxquelles on faisoit porter, autour du Temple, la Statue de Vesta.

89. *Une jeune Vestale prête à offrir un Sacrifice aux pieds de la même Statue*; Dessein.

Par M. François VERNET.

90. *Une Marine* par un temps calme.

91. Pendant au précédent Tableau représentant *une tempête*.

Par M. ***.

92. Deux têtes d'Enfans, d'après M. Jean-Baptiste Greuze.

Par GRIMOUD.

93. Le Portrait d'un *Guerrier cuirassé, armé d'une halberde*.

94. *Un jeune homme sous l'habit de Pèlerin*.

Par LANTARA.

95. *Un Paysage au coucher du soleil*.

96. *Le Matin*, faisant pendant au précédent Tableau. (Du Cabinet de M. Gourgas.)

97. Un Dessein à deux crayons, sur papier bleu, représentant un *Orage*.

98. Autre Dessein faisant pendant au précédent.

99. Un autre Dessein représentant *le Lever du Soleil*. (Du Cabinet de M. Boudet.)

Par VAN OSTADE.

100. Un Tableau, forme ovale, sujet flamand. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

101. Le pendant au précédent Tableau. (Du même Cabinet.)

D'après BON BOLOGNE, Peintre du Roi.

102. *Louis XIV enfant, donnant le cordon bleu à son frère.*

103. Une mignature, par le même Auteur; *Louis XIV enfant, et Monsieur, sous la figure de l'Enfant Jésus et de saint Jean.*

Par VAN KESSEL.

104. Deux Tableaux représentans plusieurs *Poissons et autres Animaux aquatiques.* (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

105. Un autre Tableau représentant *Différens poissons.* (Du Cabinet de M. Boudet.)

Par M. DE LA RUE, sculpteur.

106. Un dessein lavé à l'encre de la Chine, représentant *saint Jérôme en oraison.*

Par M. Jean PILLEMENT.

107. *Un Berger appuyé, se reposant sur un bâton, dessiné à la pierre noire.*

108. *Une Bergère* faisant pendant au précédent Dessein.

109. Deux petits Desseins à la pierre noire, représentans des *Paysages*, ornés de Figures.

Par François LOCATELLE, Peintre Romain.

110. *Un Paysage*, sur le devant duquel sont trois Figures de Pêcheurs.

111. Le pendant au précédent Tableau.

Par M. SAUVAGE, Peintre.

112. Deux Bas-reliefs imitant la terre cuite, représentans des *Jeux d'Enfans.*

D'après Eustache LESUEUR.

113. *L'Héroïque assurance d'Alexandre*, prenant le breuvage préparé par Philippe son Médecin, après lui avoir donné à lire la Lettre par laquelle Parménion l'avertissoit de s'en défier.

Par M. DAVID, Peintre et Professeur de l'Académie de Marseille:

114. *Un Paysage*, dessein à la plume.

115. Pendant au précédent Dessain.

Par CORNEILLE BLOEMAERT, Peintre.

116. Un dessin au bistre, rehaussé de blanc, représentant *l'Assemblée des Dieux dans l'Olympe*.

Par M. HUE, Peintre.

117. *Un Paysage où l'on voit des Bergers assis, gardant leurs Troupeaux*.

118. Le pendant au précédent Tableau.

Par Paul BRIL.

119. Un *Paysage* peint sur cuivre, orné de fabriques. (Du Cabinet de M. Gourgas.)

120. Le pendant au précédent Tableau.

Par L. D'HONT.

121. Un Tableau représentant un *Choc de Cavalerie*.

122. Le pendant au précédent Tableau, sur le devant, est un *Carosse attelé de quatre chevaux*. (Ces deux Tableaux sont du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par VAN BLOM.

123. Un Tableau d'*Animaux* peint sur bois. (Du Cabinet de M. Boudet.)

Par VAN GOYEN.

124. *Un Paysage sur le bord d'une rivière*, peint sur bois. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par Charles DEKRE.

125. *Un autre Paysage* sur bois. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par M. le Chevalier RAYNOLS, Peintre Anglais.

126. *Une Tête de Fille*, exprimant l'admiration.

127. Le pendant au précédant Tableau. (Du Cabinet de M. Gourgas.)

Par M. Jean PALMIERY, de l'Académie de Parme.

128. Un Dessain au bistre, où l'on voit un *Berger se reposant au pied d'un Arbre*.

129. Le pendant au précédent Dessain. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par Raymond LAFAGE.

130. *Moïse fait ensevelir les morts*, Dessein à la plume.
(Du Cabinet de M. Boudet.)

Par Charles PARROCEL, Peintre du Roi, ancien Professeur de l'Académie.

131. *Un Combat de plusieurs Cavaliers*, Dessein à la sanguine. (Du Cabinet de M. Boudet.)

Par B.-C. RIDDELERBOSCK, Peintre Flamand.

132. *La vue d'une partie de Campo Vaccini*, d'où l'on découvre les restes du Temple de la Paix.

133. *Vue des restes du Colisée*, en venant du côté de l'Arc de Tite.

Par Charles LOZY, Peintre Romain.

134. *Une Vierge avec l'Enfant Jésus*.

Par M. ***.

135. Deux petits paysages à gouache.

Par M. MICHAU.

136. Un paysage sur cuivre, représentant deux *Voyageurs*.

137. Pendant au précédent Tableau. (Du Cabinet de M. Boudet.)

Par Étienne HEMESKER.

138. Un petit Tableau flamand sur bois, où l'on voit trois figures, disant la bénédicité.

139. Pendant au précédent Tableau. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par C. BREYDEL.

140. Un Tableau représentant un *Choc de Cavalerie*.

141. Pendant au précédent Tableau. (Du Cabinet de M. Gourgas.)

Par PATEL.

142. *Une halte de Cavalerie*. (Du Cabinet de M. Boudet.)

Par NIORT.

143. Un Tableau sur cuivre, représentant une *Bataille*.

144. Pendant au précédent Tableau. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par M. RAPOZZY, Peintre Romain.

145. *Un petit Amour vendant des Chansons*.

146. *Une petite fille qui fait danser son chien.* (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par M. PRUNIER.

147. Un Paysage, sur le devant duquel on voit un *Berger gardant son Troupeau.*

148. Pendant au précédent Tableau.

Par BARTHOLOMÉ.

149. *Une Vierge tenant l'Enfant Jésus.*

Par M. ***.

150. Un Paysage, *Soleil levant.*

151. Pendant au précédent Tableau.

Par M. Frédéric MOUCHERON.

152. Un Dessein à la plume et au bistre.

Par M. PERIGNON.

153. *Un clair de lune*, sur le devant duquel on voit un chariot et plusieurs figures, peint à gouache. (Du Cabinet de M. Gourgas.)

Par M. ***.

154. Le Portrait en mignature d'une Actrice de province.

Par Mademoiselle LUSURIER.

155. Copie du Tableau de M. Fragonnard, appartenant à M. le Vicomte de Saint-Priest, représentant *l'Amour.*

Par M. HORNEBEC, Peintre Suédois.

156. Plusieurs Mignatures sous le même numéro.

Par M. RABILLON, Peintre.

157. *Le Portrait de M. le Vicomte de Saint-Priest*, Intendant de Languedoc, Président de la Société des beaux-arts de Montpellier.

158. *La Tête d'un jeune Garçon.*

159. *La Tête d'une jeune Fille*, faisant pendant au Tableau ci-dessus. (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par M. MILLON.

160. *Une femme présente ses Enfants à son mari, qui est adonné à l'ivrognerie; l'attitude et les gestes du mari*

annonce que son État d'ivresse le rend insensible à cette douce remontrance. (Copie faite d'après le Tableau Original de M. Jean-Baptiste Greuze.)

161. *Deux Têtes d'Enfans* copiées d'après M. J.-B. Greuze.

Par M. ***.

162. *Une petite fille en chemise, tenant son chien entre ses bras*, copiée d'après le Tableau fait par M. Jean-Baptiste Greuze, Peintre du Roi, pour M. le duc de Choiseul.

163. *La malédiction paternelle*, copiée d'après le Tableau de M. Jean-Baptiste Greuze, Peintre du Roi.

Par Jacques JORDAN.

164. *Une Figure grotesque tenant un Chat.*

Par LE GESSY, Élève du Guide.

165. *Un Patriarche.*

Par François BOUCHER, Peintre du Roi.

166. *Deux Enfans*, Dessein aux trois crayons.

Par FONTENAY.

167. *Deux bouquets de fleurs dans des caraffes.*

Par M. LATOUR, Peintre du Roi.

168. *Le Portrait de M. le Comte de Ferrières.*

Par C. VERTIN.

169. Le buste d'une femme.

Par RIMBRANS VARINS¹.

170. *Un Philosophe assis devant une table tenant ses Lunettes.*

Manière de GERARDOW.

171. *Une Tête de vieille.*

Par un MAÎTRE INCONNU.

172. Le Portrait d'un homme vêtu de verd, portant une écharpe rouge.

173. *Un Vieillard écrivant sur un livre.* (Du Cabinet de M. Gourgas.)

1. *Lisez* : Rembrandt Van Rijn.

Par M. MOREAU.

174. *Un Paysage au soleil couchant.*

175. Pendant au précédent Tableau.

Par M. DE BOISSIEU, Trésorier de France à Lyon.

176. *Un marché de Village*, Dessin lavé en couleur.

(Du Cabinet de M. Boudet.)

Par M. KÉMERY.

177. *Deux Paysages.*

Par M. HOUDON, Sculpteur du Roi.

178. Le buste de *Molière*.

[Ce morceau a été donné par l'Auteur à la Société des beaux Arts de la Ville de Montpellier.]

179. *Voltaire.*

180. Le Buste de *Jean-Jacques Rousseau.*

181. *M^{lle} Arnaud*, de l'Académie Royale de Musique, dans le rôle d'*Iphigénie.*

182. *Le chevalier Gluck.*

183. *Le Docteur Franklin.*

184. *La Tête d'un petit Enfant.*

185. Une autre *Tête d'Enfant.*

186. Médaillon représentant une *Tête de Minerve.*

187. *La petite Lise*, sous l'emblème de l'innocence.

Par M. JULLIEN, Sculpteur du Roi.

188. *Un Gladiateur mourant*; modèle original en terre cuite, de trois pieds de proportion.

[Morceau de réception de l'Auteur, envoyé à M. Fontanel.]

Par M. HOUDON, Sculpteur du Roi.

189. Bas-relief en terre cuite, représentant des *Satyres et Enfants.* (Du Cabinet de M. le Vicomte de Saint-Priest.)

Par PORBUS.

190. Un Portrait peint sur bois.

Par M. DE LA CROIX, Élève de M. Vernet, Peintre du Roi.

191. *Une Marine* par un temps de brume.

Par P. PUGET, Peintre, Sculpteur et Architecte.

192. Une Académie au crayon.

Par BOUCHARDON, Sculpteur du Roi.

193. *Une Tête d'Enfant*, Dessein à la sanguine.

Par M. DE LARGILLIÈRE.

194. Une Académie au crayon.

Par M. SAUVAN, Peintre, résident à Avignon.

195. Une Académie au crayon.

Par M. Joseph CADES, Peintre Romain.

196. *Une Sainte Famille*, Dessein à la pierre noire.

Par Joseph PAROCEL, Peintre du Roi.

197. Deux Desseins de *Soldats et Cavaliers*, à la sanguine.

Par MATOISE¹, Peintre du Roi, et ci-devant Directeur de son Académie à Rome.

198. *Notre Seigneur baptisé par saint Jean*.

199. Pendant au précédent Dessein.

Par LE MOINE, Peintre du Roi.

200. Plusieurs Académies sous les mêmes numéros.

GRAVURES.

Par M. GAILLAUD, Graveur.

201. L'Estampe d'après le Tableau de M. Greuze, connu sous le nom de *la Malédiction paternelle*.

Par M. INGOUF.

202. Portrait de *J.-J. Rousseau*, d'après le Buste.

Par DURAMEAU.

203. *Un Enfant*; Dessein à la pierre noire, rehaussé de blanc.

Par M. JANINET.

204. Plusieurs Gravures sous le même numéro, imitant les Desseins à la Gouache.

Plusieurs objets sans Numéros, survenus après l'impression du Catalogue.

1. *Lisez* : Natoire.

